

COMMUNE DE CUZIEU - CONVOCATION DU 6 OCTOBRE 2015

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mardi 13 Octobre 2015 à 20 heures en session ordinaire, sous la Présidence de **Madame DESJOYAUX Armelle**, Maire.

Absent et excusé : Philippe BOULOUMIE

Pouvoir : Philippe BOULOUMIE a donné pouvoir à Jean-Marc CHANAVAT

Conformément à l'article L.2122.15 du CGCT, les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité Ghislaine GARNIER en qualité de secrétaire de séance.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des prochaines séances du Conseil Municipal. La date retenue est le Mardi 17 Novembre 2015 à 20 heures.

APPROBATION COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu du 10 Septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS COMMANDE DE - DE 15 000 € HT

NEANT

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Numéro	Date Demande	adresse	Surface	Nature bien
2015/11	25/09/2015	325 Route de Rivas Parcelles AO 44 - 110 - 113	908 m ²	Appartement dans maison + Terrain

01. TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE BELLEGARDE AVENANT AU MARCHE- Délibération 66/2015

Madame le Maire explique que dans le cadre des travaux de voirie de la Route de Bellegarde un avenant doit être pris. En effet, des travaux supplémentaires non prévus initialement doivent être réalisés, il s'agit de l'aménagement d'entrées chartières en enrobés. De ce fait, le montant de l'avenant s'élève à 10 514.95 € HT.

Où et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE l'avenant au marché pour les travaux de voirie Route de Bellegarde, pour un montant de 10 514.95 € HT, CHARGE Madame le Maire de signer les documents correspondants et AUTORISE Madame le Maire à inscrire les crédits correspondants au budget.

02. CONVENTION AVEC LE SIEL MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC OPTION POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS - Délibération 67/2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de répondre aux besoins exprimés par les collectivités, le SIEL a complété la compétence optionnelle de « maintenance des installations d'éclairage public », en créant une option « pose et dépose des motifs d'illuminations ».

La commune ayant transféré la compétence éclairage pour les voies publiques à la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier elle a dû délibérer indépendamment pour le choix de la pose et dépose des motifs d'illuminations. La durée de cette option correspondait à celle de l'adhésion de la CCPSG.

L'adhésion de la CCPSG (donc de la Commune) arrivant à échéance fin 2015, il convient donc de renouveler cette option pour une durée de 6 ans.

La CCPSG lors du dernier Conseil Communautaire a renouvelé cette option pour une durée de 6 ans.

Madame le Maire précise que la campagne décembre 2015/janvier 2016 est incluse dans l'échéance précitée.

Dans le cadre des économies d'énergie, le SIEL a décidé, depuis le 1^{er} janvier 2011 de mettre fin à sa participation au 31 décembre 2015 après en avoir diminué le montant chaque année et plafonné le nombre d'heures aidées. Par conséquent, à partir du 1^{er} janvier 2016, le nombre d'heures réalisées sera facturé par le SIEL à la collectivité au coût réel de la prestation (soit 132 € de l'heure).

Madame le Maire rappelle que le montant de la participation de la collectivité relative à cette option est à la charge de la commune et qu'il correspond à un tarif horaire forfaitaire multiplié par le nombre d'heures d'intervention de l'entreprise.

Où et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité CHOISIT l'option « Pose et dépose des motifs d'illuminations » de la compétence optionnelle « Eclairage Public » à compter du 1^{er} janvier 2016, (démarrage campagne décembre 2016/janvier 2017) et pour une durée de 6 ans, S'ENGAGE à verser les contributions annuelles correspondantes, AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir, et DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les contributions.

03. AUTORISATION DE REGULARISATION D'ECRITURES DE BILAN- Délibération 68/2015

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Trésorier a adressé un courrier à la Mairie dans lequel il indique qu'il y a lieu de régulariser des écritures de bilan.

En effet, des subventions perçues par la Commune ont fait l'objet d'amortissement alors même que les immobilisations qu'elles ont contribuées à financer ne sont pas amorties.

En effet, pour les communes de moins de 3 500 habitants l'instruction comptable ne prévoit pas d'amortissement des biens.

Les Sommes ainsi amorties comptabilisées au compte 139 devront être apurées par reprise sur le compte 1068 excédent capitalisés.

Madame le Maire précise que ces rectifications n'entraînent aucune inscription budgétaire et sont sans incidence sur le résultat de l'exercice budgétaire.

Elles sont initiées dans le but de fiabilisation des comptes du bilan.

Madame le Maire doit donc autoriser le comptable à réaliser les écritures suivantes : Débit 1332 et crédit 1342 Montant : 44 397 €

Madame le Maire doit donc autoriser l'apurement des comptes 13932 par reprise sur le compte 1068 comme suit : Débit 1068 - Crédit 13932 Montant : 7 984.26 €

Où et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE le comptable à réaliser les écritures suivantes : Débit 1332 et crédit 1342 Montant : 44 397 € et AUTORISE l'apurement des comptes 13932 par reprise sur le compte 1068 comme suit : Débit 1068 - Crédit 13932 Montant : 7 984.26 €

QUESTIONS DIVERSES

Lutte contre la prolifération des pigeons : Madame le Maire informe que, pour répondre à des plaintes des riverains de l'église, elle a établi un arrêté le 28 Septembre 2015. Dans ce cadre, des battues pourront être organisées dans le bourg. Les sociétés de chasse, les communes voisines, la Fédération des chasseurs de la Loire et la Brigade de Gendarmerie de ST GALMIER ont été informées de cette procédure.

Une première battue sera organisée le samedi 31 Octobre 2015.

A cet effet, un affichage en mairie et un article de presse seront réalisés et les riverains seront prévenus par courrier.

Associations : Mme Ghislaine GARNIER dresse le bilan des différentes assemblées générales des associations.

Départ en retraite : Mme le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite d'Annick CELARIER adjoint technique (cantine et garderie) au 1^{er} Novembre 2015 après plus de 25 ans de bons et loyaux services. Une petite réception sera organisée le lundi 9 novembre.

Pour pallier à ce départ en retraite, ce poste a été revu et un CDD de 12 mois va être recruté à compter du 1^{er} Novembre 2015 (pour une durée de travail de 22h par semaine).

Bilan des travaux : Madame le Maire présente au conseil le bilan financier des travaux d'investissement sur la commune.

Nouveau Schéma de Coopération Intercommunale : Les élus échangent sur le nouveau projet de SDCI présenté par le Préfet le 9 Octobre 2015.

DATES A RETENIR

Lundi 2 Novembre 2015 : Conseil d'école

Vendredi 6 Novembre 2015 à 19h : Soirée Alzheimer à la salle de l'ERA

Dimanche 8 Novembre 2015 : Thé dansant du CCAS

Mercredi 11 Novembre 2015 : Cérémonies au Monument aux Morts

Samedi 14 Novembre 2015 : Banquets des classes

Dimanche 15 Novembre 2015 : Vide grenier de l'AS CUZIEU

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures.

Le Maire,

Armelle DESJOYAUX

